

Présentation globale de la filière S

vendredi 25 avril 2008

Pour qui ?

Le bac S est destiné aux passionnés de sciences. Il vise à développer une **culture scientifique** fondée à la fois sur des connaissances et sur une démarche expérimentale. On demande aux élèves de savoir observer, démontrer et exposer clairement un raisonnement. **Ils doivent aussi savoir rédiger.**

Quel est le programme ?

- En maths, les connaissances en algèbre, les probabilités, l'étude des suites et des fonctions sont consolidées et interprétées graphiquement.
- En physique-chimie, les activités expérimentales permettent d'appréhender les lois qui régissent l'Univers et la matière.
- En sciences de la vie et de la Terre : étude des cellules, écosystème et biosphère, énergie solaire...
- Enfin, le bac S réserve une place non négligeable aux disciplines littéraires : lettres, philosophie, langues vivantes, histoire-géographie...
- Une ou deux options facultatives peuvent compléter les enseignements de cette série. Au choix : langues et cultures de l'Antiquité (latin, grec), LV3, arts, EPS, hippologie et équitation (en lycée agricole uniquement).

Les horaires

	1 ^{re}	T ^{re}	coeff.
Enseignements obligatoires communs			
Mathématiques	5 h	5 h 30	7 (ou 9 ^(*))
Physique-chimie	4 h 30	5 h	6 (ou 8 ^(*))
SVT	4 h	3 h 30	6 (ou 8 ^(*))
ou sciences de l'ingénieur	8 h	8 h	9
ou biologie-écologie (a)	5 h	5 h	7
Histoire-géographie	2 h 30	2 h 30	3
Français	4 h	-	4
Philosophie	-	3 h	3
LV1	2 h	2 h	3
LV2 (b)	2 h	2 h	2
Agronomie-territoire-citoyenneté (a)	3 h 30	-	-
EPS	2 h	2 h	2
Éducation civique, juridique et sociale	30 min	30 min	-
Travaux personnels encadrés (TPE)	2 h ^(**)	-	-(c)
1 enseignement de spécialité au choix en Tle (e)			
Mathématiques	-	2 h	-
Physique-chimie	-	2 h	-
SVT	-	2 h	-
Agronomie-territoire-citoyenneté (a)	-	3 h 30	2
2 options facultatives au plus (c)			
Langues et culture de l'Antiquité (latin)	3 h	3 h	-
Langues et culture de l'Antiquité (grec)	3 h	3 h	-
LV3 (b)	3 h	3 h	-
EPS	3 h	3 h	-
Arts (d)	3 h	3 h	-
Hippologie et équitation (a)	3 h	3 h	-
<p>(*) Lorsque le candidat a choisi cette discipline comme enseignement de spécialité. (**) Pour les élèves ayant choisi "sciences de l'ingénieur", "biologie-écologie" et "agronomie-territoire-citoyenneté", ces 2 heures sont intégrées dans l'horaire de ces enseignements. (a) Enseignement assuré dans les lycées d'enseignement général et technologique agricole. (b) Langue vivante étrangère ou régionale. (c) Seuls les points au-dessus de 10 sont pris en compte. (d) 7 domaines au choix : arts plastiques, cinéma-audiovisuel, histoire des arts, musique, théâtre-expression dramatique, arts du cirque ou danse. (e) Facultatif pour les élèves choisissant "sciences de l'ingénieur" en enseignement obligatoire commun.</p>			
À noter : 10 heures annuelles de "vie de classe" en première et terminale.			

Les profils

Cinq profils se dessinent. Il est logique de choisir son profil en fonction de la filière envisagée après le bac, mais ce choix n'est pas déterminant.

- **mathématiques** ;
- **physique-chimie** ;
- sciences de la vie et de la Terre (**SVT**) ;
- **sciences de l'ingénieur** : l'élève suivra, en 1re et en terminale, l'enseignement obligatoire du même nom (pour cette option, le choix d'une spécialité est facultatif, mais conseillé si une classe prépa est envisagée ;
- **agronomie** (en lycée agricole uniquement) : l'élève suivra, en 1re et terminale, l'enseignement obligatoire de biologie-écologie et celui d'agronomie-territoire-citoyenneté. Ce dernier deviendra enseignement de spécialité en terminale.

(source onisep)